

Le Conseil, qui est comptable au ministre de l'Industrie et du Commerce, est d'envergure nationale et compte 35 représentants des secteurs de l'industrie manufacturière, du design et des entrepreneurs en construction, ainsi que des syndicats, des universités et du gouvernement. Les associations qui collaborent directement au programme BEAM sont l'Association canadienne de la construction, l'Institut royal d'architecture du Canada, l'Association des ingénieurs-conseil du Canada, l'Association des rédacteurs de devis du Canada, l'Association nationale des constructeurs de maisons et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain.

Par suite d'une étude qui a été faite sur les besoins et les priorités en matière d'information sur la construction au Canada, on a établi, en français et en anglais, la version préliminaire d'un thésaurus canadien de la construction en vue d'éliminer toute ambiguïté dans la terminologie de la construction. Un glossaire donnant les équivalences entre les termes français et anglais de l'industrie du bâtiment a également été établi. A l'heure actuelle, on élargit le thésaurus canadien de la construction pour en faire un thésaurus canadien des sciences et de la technologie de la construction.

La phase pilote du Système d'information sur la construction, exploité par la Société canadienne d'information sur la construction, est terminée. Les résultats des interviews auprès des utilisateurs révèlent une acceptation enthousiaste de la part de l'industrie. La banque de données continue à prendre de l'ampleur, et on prévoit qu'elle sera entièrement en mesure de fonctionner commercialement à l'automne de 1975.

Le ministère continue à encourager l'usage accru de la normalisation dimensionnelle et la coordination en ce qui concerne les éléments de construction et les bâtiments. Au début, on a tenu des conférences dans tout le Canada pour informer les dirigeants de l'industrie des avantages économiques et technologiques de la normalisation modulaire, et le programme actuel de conversion au système métrique n'est pas sans jouer également un rôle dans ce sens. En outre, un répertoire des éléments à dimensions modulaires est publié tous les ans.

On continue à encourager l'utilisation universelle du Code national du bâtiment. Le Manitoba a établi un code provincial du bâtiment inspiré du Code national pour toutes les grandes villes. L'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont adopté des mesures analogues, et le Québec étudie actuellement la possibilité de l'utiliser. Il existe un *Index des normes du bâtiment* qui répertorie les codes, normes et spécifications employés dans l'industrie canadienne de la construction.

Les postes commerciaux du ministère à l'étranger continuent à déterminer, en collaboration avec l'industrie, les possibilités d'exportation de biens et services de l'industrie de la construction.

Design. Le programme de design, autorisé par la Loi de 1961 sur le Conseil national de l'esthétique industrielle et administré par le Bureau du design du ministère, est destiné à favoriser et à hâter l'amélioration des produits de l'industrie secondaire canadienne. Le Bureau du design, en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Industrie, soutient les programmes de conception et de développement des produits suivant lesquels des équipes se trouvent sur place pour aider les petites sociétés en matière de design.

Les autres programmes comprennent: une aide financière et technique aux établissements d'enseignements intéressés à offrir des cours de design aux niveaux technique et universitaire; des colloques sur divers aspects du design à l'intention des membres des professions libérales, des éducateurs, des hommes d'affaires et du public en général; des programmes de primes en reconnaissance de réalisations marquantes dans divers secteurs du design; l'attribution de bourses d'études supérieures en design au Canada ou à l'étranger; l'octroi de subventions de recherche et de promotion dans le domaine du design au Canada; et une aide technique et financière aux comités et groupes qui cherchent à encourager la qualité du design au niveau national, régional ou industriel.

Dans le cadre du Programme d'aide au design (IDAP) lancé en 1970, les industries manufacturières qui désirent développer des produits d'une conception nouvelle ou améliorée en recourant aux services de concepteurs qualifiés peuvent recevoir une aide financière. Celle-ci est offerte à des sociétés constituées au Canada et porte surtout sur des projets d'innovation à court terme; le montant peut égaier jusqu'à 50% du coût du projet, pourvu que celui-ci soit réalisable du point de vue technique et commercial.